

Règlement du Vide-Greniers du 27 août 2017
de la Commune de BENNEY

Article 1 : Sont autorisés à exposer et à vendre dans le respect du règlement, tout particulier et association locale, après inscription dûment complétée, consultation obligatoire du présent règlement, **envoi d'une caution de 20 €** (restituée après 17h au vu de la propreté de l'emplacement, à l'exposant lui-même) et **du paiement des mètres linéaires supplémentaires réservés**.

**Une seule réservation par exposant ou groupe d'exposants
souhaitant être ensemble !**



Article 2 : Les emplacements sont attribués par l'organisateur le matin du vide-greniers. Les habitants de la rue principale devant chez eux, les autres habitants et exposants selon les emplacements restant encore disponibles : **5 premiers mètres gratuits puis 1€ par mètre supplémentaire**.

Article 3 : L'organisateur se décharge de toutes responsabilités quant aux éventuelles dégradations ou vol du matériel exposé.

Article 4 : Toute inscription ne sera validée que si elle est accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité du participant ainsi que du chèque de caution et du règlement des mètres linéaires supplémentaires réservés (**chèque libellé à l'ordre du comité des fêtes de Benney**).

Article 5 : L'organisateur se réserve le droit de refuser la vente de tout matériel ou marchandise non-conforme à la morale et à la loi.

Article 6 : L'exposant devra rendre propre l'espace qui lui aura été attribué.

Article 7 : L'installation se fera de 6h30 à 7h30 et le départ à partir de 17h.

Article 8 : La vente ne s'effectue qu'entre l'acheteur et l'exposant, elle ne concerne en aucune manière les organisateurs, aucune réclamation ne pourra être formulée à leur rencontre.

Article 9 : l'absence de l'exposant entraînera automatiquement la non restitution de la caution de 20 € afin d'éviter les réservations « illicites ».

Article 10 : Dans le cadre des nouvelles consignes de sécurité émanant de la préfecture, la circulation des véhicules sera INTERDITE de 08h à 17h. (Les exposants arrivant après 08h n'auront pas accès à leur stand avec leur véhicule).

Règlement à signer et à nous retourner avant le 24 août 2017

Le Maire,

L'exposant,

VIDE - GRENIERS

Exposant(s) : 5 premiers mètres gratuits
puis 1 € par mètre supplémentaire

DIMANCHE 27 AOUT 2017

BENNEY (54)

Toute la journée : Restauration Rapide - Buvette

Inscription (coupon réponse), règlements et photocopie de la carte d'identité recto-verso sont à retourner à :

MAIRIE – 3, rue Saint-Martin – 54740 BENNEY

Tél : 03 83 25 00 89 ou 03 83 25 06 08

Au-delà du 24 Aout, aucune inscription ne sera prise en compte.

INSCRIPTIONS & RESERVATIONS :

Nom (s) Prénom (s) :

.....

Adresse (1 par groupe) :

Code Postal : **Ville :**

Téléphone : **ou**

Adresse Mail :@.....

Nb total de mètre :..... dont à 1€ soit€uros



Caution : 20 € par chèque; restitué après 17h au vu de la propriété de l'emplacement (Attention : les chèques ne seront pas réexpédiés par courrier, ni restitués en cas d'absence).